

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200120-014****du 20 janvier 2020****n°014****page 1/2****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

membres en exercice : 25PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, M.MELQUIONDPOUVOIRS (2) : M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
Mme PIAULET donne pouvoir à M.SULLIEXCUSES (2) : Mme LAVRARD, M.HENEAU

Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE**OBJET : Versement d'un 2ème acompte sur la subvention de fonctionnement 2020 attribuée au SOC**

Le Stade Olympique Châtelleraudais (SOC) mène des actions dynamiques d'animations locales et effectue un véritable effort d'accueil des jeunes. Sa politique de formation est reconnue sur le territoire.

L'objectif du club est bien sûr d'apporter aux jeunes des connaissances liées à la pratique du football mais aussi des valeurs citoyennes. Epaulés par une équipe d'éducateurs formés, les nouveaux dirigeants vont s'attacher à poursuivre des animations qui répondent à ces objectifs.

Pour faire face aux dépenses de fonctionnement de début d'année civile, le SOC sollicite un 2ème acompte de 50 000 € sur la subvention 2020.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 14 du bureau communautaire du 17 juin 2019 portant sur le versement d'un premier acompte de subvention pour l'exercice 2020,

CONSIDÉRANT que le versement d'un 2ème acompte sur la subvention de fonctionnement 2020 est nécessaire pour permettre au SOC la poursuite de son activité pour le bon déroulement de la saison sportive,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'accorder une subvention de 50 000 € au Stade Olympique Châtelleraudais,
- d'autoriser le président ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier et notamment la convention d'objectifs et de moyens avec le SOC

Envoyé en préfecture le 21/01/2020

Reçu en préfecture le 21/01/2020

Affiché le

SLOW

ID : 086-248600413-20200120-BC_20200120_014-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20200120-014

du 20 janvier 2020

n°014

page 2/2

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER